

Type de réunion

Réunion d'arrondissement

Réunion d'école publique

Réunion de collège public

Version complète qui remplace la version partielle du 18/12/2003

Question N° 1 : « Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ? »

A) L'Ecole comprend un volet éducation : Le périscolaire.

- Le périscolaire ne s'inscrit pas structurellement dans le cadre des missions spécifiques.
- Seul le fait que l'élève se trouve dans des locaux scolaires responsabilise les collectivités territoriales
- La responsabilité (financière et civile) des parents serait à redéfinir pour les cantines
- Les réponses en personnel et en équipements sont ils suffisants ?
- Les budgets prévus pour l'action éducative hors temps scolaire sont très insuffisants face aux 5000 h d'exposition éducative qui revient aux parents.
- La mission de l'Ecole est-elle de nourrir l'élève ?

B) Approches pédagogiques :

- Constats : - perte d'engagement des enseignants,
 - surcharge des effectifs,
 - surcharge programmatique.
- L'hétérogénéité des niveaux rend très aléatoire l'entraînement du faible par le fort.
- La pédagogie par niveau centrée sur les matières fondamentales suppose la maîtrise de l'évaluation formative, normative, et sommative, toutes nécessaires.
- Constat convergent : - abus de l'évaluation normative, surtout en collège avec ses effets souvent destructeurs (psychologiquement),
 - L'évaluation normative peut être antinomique de la visée « socialisation. »

Sur ces bases nécessité d'une concertation objective entre les maîtres et entre les parents et les maîtres, engagement du sujet élève dans ses acquisitions.

Dans quel cadre structurel expliquer tout cela aux familles ?

L'informatique doit être perçue comme un outil et non un gadget.

C) Débat sur la relation Société/Ecole

- La société s'est emballée, l'Ecole doit-elle suivre ou précéder ?
- Réponse : l'Ecole n'a pas à précéder mais à continuer plus que jamais à aider l'enfant à se construire au niveau de ses pouvoirs instrumentaux à partir desquels il pourra intégrer, s'intégrer, faire face, s'affirmer.
- L'Ecole n'est plus un lieu perçu comme un lieu de promotion mais comme un lieu d'apprentissages dont l'enfant ne perçoit plus très bien la finalité. Il faut tenir compte de la réalité évolutive des pouvoirs de l'élève insuffisamment évaluée, la réalité limitée de l'appareil scolaire dans le temps. La réalité des déficits de l'apport de la société civile.

Question n°8 : « Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves »

- Il convient de mettre en place un meilleur système d'information des parents d'élèves sur ce que sont les programmes, leur évolution par rapport au passé.
- Le maintien des programmes nationaux est une exigence.
- Pour que les parents aient une action positive vis à vis de l'école, on devrait mieux leur expliquer quels sont les soucis des enseignants, mieux expliquer les projets pédagogiques et où se situerait leur implication.
- Changer le rôle de l'école vécue comme « corvée ». Ne pas l'observer uniquement en terme de résultats scolaires. Essayons de laisser tout le côté « rébarbatif » et faisons progresser l'idée des loisirs à l'école.
- Peut-on régulièrement « ramener les parents d'élèves à l'école » pour leur montrer l'intérêt de ce qu'on peut y apprendre. Ex : Une sortie géologique pour eux seuls ?
- La société tire vers le bas. Les médias nationaux devraient laisser plus de place aux émissions éducatives dans les heures de grande écoute.
- L'école devrait proposer davantage de rencontres festives, conviviales entre parents d'élèves et enseignants.
- Pour mieux permettre d'évaluer le niveau de leur enfant, les parents d'élèves devraient disposer en collège et en lycée d'un outil (remodelé) identique au livret scolaire des écoles maternelles et primaires.
- Il faut réformer des programmes pléthoriques, les alléger.
- L'orientation professionnelle ne doit pas se faire trop tôt.
- Le système scolaire doit s'adapter davantage à la diversité.
- Pour travailler plus efficacement il convient de mettre plus souvent les élèves en situation concrète. La pédagogie par résolution de problèmes donnent de bons résultats.
- Il faut développer l'oralité pour vaincre la passivité des élèves. Cela passe par la refonte et le nombre du groupe classe (32 à 34 élèves en lycée !).
- On devrait disposer d'un « crédit » dans sa vie pour aller 2 à 6 mois étudier et parler une langue à l'étranger.
- Il faut « inventer » davantage de rendez-vous pour que les échanges enseignants /parents d'élèves aboutissent à une meilleure compréhension de ce que doivent être leurs attitudes et leur « travail » face aux enfants.

Question n°10 : « Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ? »

Propositions :

- L'orientation devrait amener à la réussite d'un projet individuel de l'enfant.
- Permettre aux enfants de découvrir le monde du travail dès le primaire
- Expliquer aux enfants la nécessité d'apprendre
- Imposer que les élèves arrivent au collège avec des connaissances acquises (lecture, écriture, calcul) quitte à ce qu'il ait une année de retard.
- Démontrer aux élèves de 6^{ème} les possibilités de cursus dans un cycle court ou plus long.
- Aider les plus faibles dans des classes spécialisées en 6^{ème}, groupe de 15.
- Instaurer la possibilité de faire 6^{ème}/5^{ème} en trois ans reste une bonne formule pour les élèves les plus lents, à la condition qu'ils ne soient pas présentés comme redoublants à leur entrée en 4^{ème}.
- Garder l'élève au centre du débat, respecter son avis et ses goûts doit rester primordial, même s'ils ne correspondent pas aux résultats scolaires.
- Revaloriser les métiers et rappeler que l'évolution au sein de l'entreprise permet aussi l'épanouissement des classes professionnelles.
- Valoriser les passerelles entre filières comme dans l'agriculture, les travaux publics, lycée de la mer
- Socle professionnel avec moins d'enseignement général
- Intégrer les conseillers d'orientation dans l'équipe pédagogique afin de dispenser des heures de formation à l'orientation avec présentation d'un métier différent à chaque cours (des professionnels de ce métier pourraient apporter leur soutien et présenter l'ensemble des postes indexés à ce métier ainsi que les diverses filières empruntées par ses collaborateurs).

- Organiser des forums des métiers plus fréquents, afin de sensibiliser les élèves .
- Adapter régulièrement le nombre de places dans les diverses sections, en fonction des besoins futurs de main d'œuvre dans tous les corps de métiers.

Question n°14 : « Comment scolariser les élèves handicapés ou atteints de maladies graves ? »

Préambule :

La très faible participation des parents et des enseignants laisse penser que la question du handicap que l'on se pose dans le cadre d'un débat sur l'école revêt le même caractère qu'au plan sociétal : soit cette notion reste tabou ou bien elle concerne les Autres, elle dérange et on préfère l'occulter, soit elle occupe une place secondaire dans les mentalités car son caractère est marginal, en conséquence elle ne sensibilise que les personnes concernées, soit elle est abordée de façon réductrice en fonction des incidences visibles qui émergent.

Constat :

1) – Il convient de lister, de façon non exhaustive, différents types de handicaps :

- Handicap physique, visible, directement en prise avec la vie de tous les jours en terme d'accessibilité, de déplacement, d'autonomie, de dépendance, de limitation des capacités d'intégration au groupe scolaire.
- Handicap mental, parfois partiellement ou non repéré,
- Handicap moteur, lui aussi en prise directe avec la réalité,
- Troubles multiples et polymorphes d'apprentissages, dont les plus connus sont la dyslexie, dyscalculie, la dysphasie. Ces troubles d'apprentissages sont mal ou peu connus , voire même non décelés, plaçant de fait le collégien en situation difficile vis à vis des apprentissages à réaliser.

Ces handicaps installés ou en développement font l'objet d'une méconnaissance des enseignants non formés pour les déceler, les gérer ou les comprendre.

2) – La fiche annuelle d'urgence à destination des parents qui doit être renseignée par ceux-ci (B.O. N°1 du 06/01/2000) en début d'année ne l'est pas toujours ou bien ne l'est que partiellement, ce qui peut priver les professeurs et l'administration de renseignement précieux et évolutifs.

Le secret professionnel vient faire barrage entre le collège et les professionnels tiers intervenant autour de l'enfant, sans parfois de décloisonnement possible.

Par ailleurs, il semble que les médecins scolaires et infirmières scolaires rencontrent des difficultés pour obtenir le dossier médical confidentiel.

3) – Les intervenants autour de l'enfant (parents, enseignants, professionnels extérieurs, administration) rencontrent souvent un déficit de communication rendant précaire la « communauté éducative » qui devrait mieux connaître et s'harmoniser, notamment en regard des conséquences des formes multiples de handicaps sur la scolarité de l'enfant.

4) – Les causes et les conséquences des handicaps sont souvent mélangées ce qui altère la compréhension des mécanismes qui placent l'enfant en situation de handicap.

5) – L'évaluation des savoirs au collège ne se base que sur un système normé et noté, système qui exclue d'emblée les enfants en marge de la moyenne, sans autres modes d'évaluation qui tiendraient compte des différences, des rythmes, des capacités ne rentrant pas dans cette norme.

6) – Il faut davantage parler d'insertion plus que d'intégration des personnes handicapées au sein des collèges : en effet les élèves et leur famille rencontrent des difficultés dans la reconnaissance des situations de handicaps, dans l'application des droits et aides légales, car le système scolaire, les mentalités, les organisations, les résistances, la méconnaissance, le déficit de formation placent les acteurs enseignants en décalage vis à vis des besoins d'enfants différents des autres.

7) – Le manque de personnel infirmier au sein des collèges (ou le faible temps horaire qui leur est dévolu), le trop grand nombre de collégiens suivis par le médecin scolaire de secteur, restent difficile, voir impossible un réel espace des soins pour ceux qui en ont qui en auraient besoin.

8) – La prise en compte partielle par le système scolaire des mécanismes de l’adolescence et son cortège de bouleversements physiologiques, psychiques, physiques, familiaux et sociaux lors du passage au collège viennent parfois majorer les difficultés ou les handicaps avérés ou en émergence que portent ou supportent les élèves et leurs proches.

Ces constats non exhaustifs et portés ici à fin de réflexion collective, entraînent des questions qui ne portent pas atteintes aux acteurs mais davantage au système scolaire dans ce qu’il a de généraliste, d’aveugle et de modélisant.

Questions/Propositions

1) – Peut-on aujourd’hui se contenter de cliver les rôles des parents et des enseignants en invoquant uniquement que l’éducation relève exclusivement des premiers et l’enseignement des seconds ?

La place de l’élève handicapé au collège doit se poser au même titre que sa future place dans la société ; s’il est déjà marginalisé au collège ou en difficulté d’apprentissage, il le sera d’autant plus demain.

L’éducation citoyenne doit également se développer dès le collège.

2) – De quels outils les enseignants ont-ils besoin pour mieux appréhender l’élève handicapé ou en situation de handicap ?

La formation initiale doit s’adapter. La formation continue doit tenir compte des évolutions sociétales vis à vis de la connaissance, du traitement et de la prise en compte des formes multiples des handicaps. Pourquoi les enseignants ne choisissent-ils pas de façon plus importante la filière spécialisée ?

3) – L’Education Nationale doit revoir ses méthodes actuelles d’évaluation des connaissances et des savoir-faire des élèves, dépassant la simple notation en regard des normes qui ne sont pas toujours adaptées à la nouvelle configuration sociale.

4) – Apprendre à mieux communiquer au sein de la communauté éducative, notamment autour de la prise en compte ou en considération, de la notion de handicap, pour changer les mentalités et les regards portés sur le handicap.

5) – Le handicap, et ses traductions multiples, est-il intégrable au sein du système scolaire ?

6) - D’autres modèles européens qui intègrent différemment la personne handicapée dès sa scolarité et donc dans sa future place citoyenne, peuvent-ils bénéficier au système actuellement en place en France ?

Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)

Le thème de la Laïcité, dûment évoqué, l’absence de réaction semblerait montrer qu’on la perçoit comme une évidence.

Trois priorités pour l’École

1 Les programmes nationaux doivent être maintenus et allégés en vue de les recentrer sur des savoir-faire.

2 Il faut mieux informer les parents des élèves et développer leurs possibilités de rencontre avec les enseignants afin d’expliquer ce que l’on apprend à l’école et construire en commun une orientation. (valoriser les passerelles entre filières et mieux s’adapter à l’offre d’emploi).

3 Il faudrait une adaptation de la formation initiale pour une meilleure évaluation et une plus forte intégration de tous les élèves.